

Québec, le lundi 6 novembre 2023

Monsieur Stéphane Bergeron M.D.  
Sous-ministre adjoint  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifce Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 9e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Bonjour Monsieur Bergeron,

Nous vous remercions de votre partage des avancements des travaux ministériels. Nous sommes choyés d'être aux premières loges de ces changements et nous vous remercions de votre précieuse collaboration. Soyez rassurés, tous les détails seront communiqués rapidement avec nos membres.

L'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) se dit satisfaite des premiers pas faits pour améliorer l'accès et la qualité des soins offerts aux femmes ayant des complications avec leur bandelette. L'AQP est impatiente de voir la deuxième phase du projet qui ouvrira plus largement l'accès aux femmes souffrant d'incontinence. À cet égard, en considérant le rapport de l'INESSS, en considérant donc que l'INESSS recommande un accès à l'intervention pour un maximum de :

- quatre séances en prévention de l'incontinence urinaire;
- dix séances en traitement de l'incontinence urinaire.

Au nom de ses membres, l'Association québécoise de la physiothérapie se questionne à savoir :

Quand croyez-vous que l'accès à la RPP sera disponible, c'est-à-dire une offre publique et/ou des modalités de remboursement pour le traitement de l'incontinence urinaire?

Quand croyez-vous que le Ministère se dotera d'une stratégie et d'un plan d'implantation prévoyant, entres autres :

- la mise en œuvre progressive des services en fonction des ressources disponibles;

- l'application de mesures pour favoriser un accès équitable à toutes les femmes du Québec pour qui l'intervention serait indiquée;
- l'application de mesures pour favoriser la formation de physiothérapeutes en RPP?

Les recommandations complètes d'experts en santé pelvienne, soutenue par les données probantes, sont disponibles de façon exhaustive dans le rapport de l'INESSS. Nous sommes prêts à collaborer dans la mise en place de ces recommandations qui datent d'octobre 2022. Sachez également que l'INESSS a publié un volet 2 – La RPP pour la prévention et le traitement des dysfonctions du plancher pelvien, en mai 2023.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Anne-Marie Violette**, secrétaire de l'AQP  
*Physiothérapeute en rééducation  
périnéale et pelvienne*



**Simon Dalle-Vedove**, président de l'AQP  
*Physiothérapeute*

<sup>1</sup> [Rapport de l'INESSS](#) : La rééducation périnéale et pelvienne pour la prévention et le traitement des dysfonctions du plancher pelvien. Volet 1 – Incontinence urinaire. Octobre 2022. p. 110-111